COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

MOTION

Conférence des présidents de sections du Comité national (CPCN)

Objet : Motion sur le remboursement des frais de missions des membres du Comité national

La conférence des présidents de sections du Comité national, réunie ce vendredi 2 mars 2012, constate différents problèmes apparus dans l'organisation de missions de membres du Comité national et trouvant leur origine dans des tensions sur les budgets accordés aux délégations régionales pour les financer. Ont été ainsi observés des délais très longs de remboursement des frais de missions, des refus de validation de commande de titres de transport, etc. en même temps que certaines délégations diffusaient des instructions restrictives sur les moyens de locomotion et la classe des billets utilisables ou le fait de ne plus pouvoir commander des billets modifiables et échangeables, très utiles pour des sessions se terminant à des horaires variables. Ont été également constatées des différences importantes de traitements des missions d'une délégation régionale à l'autre.

La CPCN rappelle que les membres des sections du CoNRS – dont par ailleurs beaucoup sont enseignants-chercheurs et ne relèvent donc pas du CNRS – donnent de leur temps sans contrepartie pour les travaux des sections. Ils méritent des conditions de voyage leur assurant un confort et des possibilités de travail leur permettant de réduire au mieux les pertes de temps induits par des voyages parfois longs.

La CPCN veut en conséquence que soit rétabli un mode de financement équilibré des missions des membres du CoNRS et de façon générale, des missions sur convocation d'administration centrale, pour que les personnes concernées voyagent et travaillent dans des conditions correctes et sans avoir à supporter personnellement de surcoûts ou de retards de remboursements de frais. Elle demande que soit mis fin à une situation ubuesque où des délégations régionales ont à assumer, sur des budgets prédéfinis, des frais de missions dont elles ne contrôlent ni le nombre, ni le coût.

La CPCN souhaite en outre que les détails des remboursements de frais soient systématiquement envoyées aux personnes concernées.

Motion adoptée le 2 mars 2012
30 votants
Vote : 30 pour, 0 abstention, 0 contre

M. Etienne BUSTARRET
Président de la CPCN